

HÉBERGEMENT

Les participants peuvent prendre contact directement avec l'Hôtel suivant auprès duquel ils bénéficient de conditions particulières:

HÔTEL LAUSANNE-PALACE

Rue du Grand-Chêne 7-9
CH-1003 Lausanne
Tél.: +41 21 331 31 31

Fax: +41 21 323 25 71

Internet: www.lausanne-palace.ch

Chambre simple

CHF 330.-

Chambre double

CHF 360.-

(petit-déjeuner compris)

ORGANISÉ AVEC LE SOUTIEN DE :



Fondation
Bernard



Fédération Suisse
des Notaires

pulsien.ch - photographie: © REGIS COLOMBO/diapo.ch



SUCCESSIONS INTERNATIONALES NOTAMMENT SOUS L'ANGLE DE LA FAMILLE RECOMPOSÉE FISCALITÉ: PROBLÉMATIQUE ET SOLUTIONS

► LE MOT DU PRÉSIDENT

Ces dernières années, la société et plus particulièrement la famille a changé tant de manière structurelle que du point de vue de l'institution qu'elle représente. Le planificateur d'une succession ne peut plus ignorer ces changements d'habitudes et de mode de vie qui affectent une partie toujours grandissante de la population.

Depuis l'entrée en vigueur du Règlement européen sur les successions en 2015, le praticien s'est vu mettre à disposition de nouveaux outils pour planifier encore plus aisément une succession, ce qui implique l'utilisation de systèmes juridiques qui nous sont peu familiers. Lors de ce séminaire, la pratique de pays qui appliquent un droit communautaire fera également l'objet d'un examen particulier sous l'angle de la fiscalité des successions.

Des spécialistes reconnus, issus de treize pays différents, débattront avec les praticiens présents de divers problèmes récurrents du droit des successions internationales, soit notamment des transferts d'immeubles, du traitement des assurances-vie, de l'imposition des membres de la famille, tels qu'ils peuvent se présenter aujourd'hui.

C'est dans ce contexte que la Fondation IRENE se réjouit de réunir des représentants de quatre continents qui uniront leurs compétences pour apporter leurs expériences et une pratique utiles à chaque participant au séminaire.

La Fondation IRENE travaille en coopération avec de nombreuses universités à travers le monde et je me dois ici de remercier chaleureusement les représentants de la Chaire de droit fiscal de l'Université de Lausanne qui ont accepté de poursuivre, cette année encore, une expérience débutée avec succès en 2003, de même que la Fédération Suisse des Notaires pour son soutien indéfectible.

Laurent Besso
Président d'IRENE

LA PROBLÉMATIQUE

Les précédentes éditions du séminaire IRENE sur le droit fiscal successoral se sont attachées à mettre en lumière le phénomène généralisé de la globalisation et de la mobilité accrue des personnes physiques qui ont marqué le début du XXI^e siècle.

Cette édition innove dans le sens où la famille dans ses nouvelles compositions seront également examinées. En plus de voyager, nos concitoyens se marient, parfois divorcent, vivent en concubinage et parfois ont des enfants dans leur nouvelle famille. A cela s'ajoute que certains de ces nouveaux couples avaient déjà des enfants avant de se rencontrer, enfants avec lesquels ils tissent parfois des liens affectifs. Tout cela crée de nouvelles familles réparties dans divers pays.

Une autre nouveauté réside dans le fait d'inviter des pays connaissant un droit successoral communautaire, pour mieux comprendre un système que nous avons eu très peu l'occasion de pratiquer mais qui, du fait de la *Professio iuris*, tend à se développer et revêt ainsi une importance toute particulière lors de la planification d'une succession.

On l'aura constaté, à la difficulté de la loi applicable, s'ajoute celle des relations familiales complexifiant ainsi les successions tant en matière civile que fiscale.

Le but de ce séminaire est de nous permettre de déjouer les pièges occasionnés par les différentes lois pouvant entrer en conflit dans la planification d'une succession.

► LE PUBLIC CONCERNÉ

Ce séminaire s'adresse aux notaires, aux avocats, aux experts fiscaux ainsi qu'aux conseillers notamment en gestion du patrimoine, aux fonctionnaires des administrations fiscales, aux juges en charge du droit des successions, aux responsables des ressources humaines des entreprises multinationales qui désirent approfondir leurs connaissances en la matière.

► LES THÈMES TRAITÉS

- La présentation synthétique du système d'imposition des successions pour chaque pays;
- Les cas d'assujettissement illimités ou limités incluant les notions de domicile, de résidence et les règles temporelles;
- Le sort des biens immobiliers;
- Les assurances vie en cas de décès;
- L'élimination de la double imposition en matière successorale;
- L'imposition des héritiers en fonction de leurs liens avec le défunt.

► LES TRADUCTIONS

À la demande de 12 congressistes au moins, des traductions simultanées en langues allemande ou espagnole seront mises en place.

Une traduction en anglais sera disponible.

A translation into English will be available.

LES INTERVENANTS

PRÉSIDENTIE DU SEMINAIRE

Me Yves Noël, Professeur à la Faculté de droit de l'Université de Lausanne
Me Laurent Besso, notaire à Lausanne, Président de la Fondation IRENE

ALGERIE

Me Noureddine Mohammedi, notaire à Tlemcen
Président de la Chambre des notaires d'Algérie

ALLEMAGNE

Me Michael Becker, notaire à Dresde
Président de la Fondation IRENE (2005-2010)

BELGIQUE

Me Bram Vuylsteke, notaire à Riemst

CANADA

Me Michel Turcot, notaire à Montréal
Chargé de cours à l'Université de Montréal

ESPAGNE

Me Alfonso Renteria, notaire-conservateur des hypothèques à Bilbao

FRANCE

Me Pierre Becque, notaire honoraire à Montpellier
Ancien chargé d'enseignement à l'Université de Lille

GRÈCE

Me Sofia Mouratidou, notaire à Thessalonique
Présidente de la Fondation IRENE (2011-2016)

ISRAËL

Me Alon Kaplan, avocat et notaire à Tel Aviv

ITALIE

Me Cinzia Brunelli, notaire à Forlì

PAYS-BAS

Me Maarten Meijer, notaire à Amsterdam

ROYAUME-UNI

Me Richard Pease, Solicitor, à Cologne
Président STEP worldwide (2006-2007)

RUSSIE

Me Igor Renz, Professeur à l'Académie juridique de l'Etat de l'Oural
Chef du Département de droit international privé du centre de recherches notariales à Ekaterinbourg

SUISSE

Me Bastien Verrey, notaire à Pully
Chargé de cours à l'Université de Lausanne

PRIX

Participation au séminaire y compris documentation
Repas de midi, eau minérale, vins et café, boissons pendant les pauses plus 8 % de TVA

Total **CHF 580.–**

Adhérents individuels UINL, Membres FSN, STEP

Total **CHF 490.–**

FRAIS D'ANNULATION

En cas d'empêchement, il est souhaité de prévoir un remplaçant. En cas d'annulation, la part suivante sera retenue:

- Après l'enregistrement de la participation jusqu'à 8 jours avant le début du séminaire: **50%**
- **Durant la semaine précédant le séminaire ou en cas de non-participation: 100%**

► LIEU

Hôtel Lausanne-Palace
Rue du Grand-Chêne 7-9
CH-1002 Lausanne
Tél.: +41 21 331 31 31

► DATE

31 mars 2017
Accueil dès 8 heures 15
Début des travaux à 8 heures 45

► ADMINISTRATION

Séminaire IRENE
c/o M^e Laurent Besso
Av. du Théâtre 7
CH-1005 LAUSANNE
Tél. +41 21 331 18 18
Fax +41 21 331 18 10
e-mail: Lbesso@pbslaw.ch

► BANQUE

Banque Cramer & Cie S.A.
1002 Lausanne
IBAN: CH56 0872 7000 0201 4989 1
Titulaire: Laurent Besso
Référence: Séminaire IRENE 2017

INSCRIPTION

A retourner jusqu'au 18 mars 2017 à:
Séminaire IRENE CAE, c/o L. Besso, Av. du Théâtre 7, CH-1005 LAUSANNE ou par email: Lbesso@pbslaw.ch

NOM: PRÉNOM:

☐ ADHÉRENTS INDIVIDUELS UINL, MEMBRES FSN, STEP

ADRESSE:

TÉLÉPHONE: FAX:

E-MAIL:

DATE: SIGNATURE:

TRADUCTION SOUHAITÉE EN LANGUE:

☐ J'AI BESOIN D'UNE INVITATION POUR L'OBTENTION D'UN VISA (sera adressée dès réception de la finance d'inscription)